

**COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES****CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU n°7***Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes***SEANCE DU 11 juillet 2016**

Le onze juillet deux mille seize,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 07

- absents : 5

- votants : 08

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2016

**PRESENTS** : Xavier BRAND, Stéphane DEBORNES, Sandra REMILLON, Philippe MAYU, Véronique DANTON, Odile MONTANT, Emmanuelle CORMIER

**ABSENTS EXCUSES** : Philippe ROUCOU, Jérémy LAVERRIERE, Georges FAVRE, Georges FAVRE, Christelle DUVERNAY

**PROCURATIONS** : Philippe ROUCOU à Stéphane DEBORNES

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sandra REMILLON

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le compte-rendu est accepté. Monsieur le Maire propose de rattacher une délibération concernant une subvention pour l'association des MERCREDIS NEIGE.

**DELIBERATIONS**

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

**- APPROBATION DU RAPPORT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport du service public d'assainissement non collectif établi pour l'année 2015.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2015, le rapport sera consultable en mairie et sur le site de l'observatoire.

**- CHARTE RELATIVE A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GYMNASSE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L5211-17 relatif aux transferts de compétences au profit des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu la délibération du conseil communautaire du Pays de Cruseilles en date du 5 juillet 2016 proposant une modification de ses statuts afin d'y intégrer la construction, l'entretien et le fonctionnement de gymnases, notifiée le 6 juillet 2016,

Sur proposition de la communauté de communes du Pays de Cruseilles,

Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Cruseilles relative à la construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnases.

*Le gymnase actuel sera réhabilité et géré par la commune de Cruseilles. Une extension sera réalisée par la CCPC et le nouvel équipement sera intercommunal. Cet agrandissement aura une vocation sportive. Un parking souterrain sera également créé.*

## - SUBVENTION ASSOCIATION MERCREDIS NEIGE

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'association des mercredis neige. Cette association a pour but d'initier et de perfectionner les enfants à la pratique du ski alpin.

Quatre enfants de la commune participent à ces sorties.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € à l'association des mercredis neige.

## URBANISME

### DP:

M. Sonnerat – clôture (Vernay)

M. Forest – Abri jardin (Pré de la Gusta)

Mme Metral et M. Thimel – clôture (Pré de la Gusta)

M. Roze Jean-Pierre – 3 velux (route des Bornes)

M. Alexandre Laverrière – clôture (route des Bornes)

PLU : La dernière réunion de travail portait sur le diagnostic environnemental, la prochaine réunion aura pour objet la présentation du porté à connaissance de l'Etat en présence des personnes associées.

## COMMISSIONS

### **BATIMENT :**

#### LOGEMENTS

Un logement au-dessus de la mairie est toujours vacant.

Le logement social a été attribué par la SA Mont Blanc.

Une réunion de syndicat a eu lieu pour le bâtiment A du Pré de la Gusta. Stéphane Debornes a assisté à la réunion, les charges communes seront importantes (notamment l'entretien de la pompe à chaleur).

**GROUPE SCOLAIRE** : Suite à l'appel à candidature pour le concours d'architectes, 29 offres ont été reçues. L'ouverture des plis a eu lieu, entre 3 et 5 architectes seront retenus pour présenter un projet.

### **VOIRIE :**

Un courrier a été adressé à ERDF pour leur faire part de notre mécontentement concernant la coupure du 21 juin qui a lieu lors de l'entretien des réseaux. La mairie et les habitants n'ont pas été avertis.

Chantier de Rogin : Le démarrage des travaux a débuté sur le tronçon du haut afin que les travaux de goudronnage sont faits avant l'hiver.

L'entreprise de fauchage a réalisé l'entretien des fossés.

Voie verte : Odile Montant propose aux élus de parcourir le circuit afin de valider le projet et d'étudier son financement.

### **CHEF LIEU :**

Avant d'engager les travaux de sécurisation, Monsieur le Maire propose de procéder à des essais avec des chicanes provisoires. Ceci aura un coût mais permettra d'étudier la faisabilité de la proposition.

Il sera demandé un devis à Alp Vrd.

### **SCOLAIRE :**

Sandra Rémillon explique qu'une troisième classe sera ouverte au Sappey, une structure démontable neuve sera installée (classe, toilettes...).

Pour l'heure, le poste de Vovray n'est pas pourvu. Pour la rentrée 2016, le service périscolaire ne change pas, la garderie est maintenue à Vovray et la cantine et les TAP dans chaque commune.

Sandra Rémillon fait le rapport d'une réunion à laquelle elle a participé concernant le centre de loisirs. Il sera ouvert tout le mois de juillet, les effectifs sont importants. Par contre, les mercredis connaissent une chute depuis février (en moyenne 3 enfants).

Pour la période 2016/2017, le centre de loisirs sera ouvert deux semaines lors des vacances scolaires (sauf pour Noël une semaine) et tous les mercredis.

Concernant le personnel, Sandra Rémillon explique que certains agents du centre de loisirs sont rémunérés au forfait, un des agents demande à être réglé à l'heure (SMIC horaire). Les membres du conseil municipal sont d'accord pour payer les agents à l'heure.

Afin que les élus des quatre communes soient informés des activités et des problèmes qui se posent pour le centre de loisirs, il a été décidé qu'une réunion serait programmée une fois par mois.

Pour conclure, le bilan du centre de loisirs est très positif.

#### **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

Une réunion sera prévue en septembre avec le cabinet Nicot pour faire le point sur les installations d'assainissement non collectif. Il propose une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mettre en place le programme de réhabilitation. Un devis sera envoyé à la suite de cette réunion, sachant que des subventions sont attribuées par l'agence de l'eau.

Si le devis est accepté, une réunion publique sera organisée pour informer la population.

#### **PERSONNEL :**

Suite à l'entretien professionnel de la secrétaire de mairie, il a été convenu que l'agent passera à temps plein dès le mois de septembre.

#### **DIVERS**

Mme la sous-préfète viendra en mairie le 25 juillet 2016.

Asters : Odile Montant explique qu'une journée sur l'eau a été menée sur le Salève.

Plateau des Bornes : Une présentation par Asters des actions sur le plateau des Bornes sera faite en septembre.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire

Xavier

